

# CHARTRE DE L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ MIGRANTS ANNECY

## HISTORIQUE

Le collectif de citoyen·ne·s SOLIDARITE MIGRANTS ANNECY a été constitué à l'automne 2017 autour de l'accueil de centaines de migrants arrivés sur le territoire annécien pour répondre aux premières urgences au côté des associations locales (distribution de repas, mise en place d'un réseau d'hébergeur·se·s, organisation de cours de français, accompagnement de mineurs dans leurs démarches sociales ...).

Il concentre son action sur le terrain et s'est donné comme mission principale l'accueil et l'accompagnement de tous ces nouveaux arrivants à Annecy mobilisant aussi, de manière spontanée, les compétences de chacun.e.s.

Il s'adapte aux nécessités et aux besoins qui évoluent au cours du temps.

Il est à géométrie variable et à gouvernance partagée.

Il puise ainsi sa force dans la volonté d'agir autour de la responsabilité collective et œuvre pour une hospitalité inconditionnelle à Annecy.

De ce collectif est né l'association Solidarité Migrant Annecy.

## LES VALEURS

Les valeurs portées par l'association sont:

- la bienveillance et l'empathie
- la dignité, le respect et la tolérance
- l'hospitalité, l'accueil et le partage
- l'accompagnement et la solidarité
- l'altruisme et l'humanisme

## LA GOUVERNANCE DU COLLECTIF

Elle est collective et restreinte au comité de pilotage.

Les pôles d'action permettent de développer des projets et des actions par petit groupe puis collectivement pour répartir les tâches et l'énergie nécessaire. Chaque pôle pourra compter sur les autres.

Des choix de priorité dans les actions à mener pourront être fait selon les nécessités.

Tout adhérent à l'association peut, uniquement après validation du comité de pilotage:

- parler au nom de l'association
- prendre de décision unilatérale
- organiser un évènement

Il s'engage à:

- respecter le fonctionnement et les valeurs de l'association
- respecter les convictions et les opinions de chacun
- mettre au centre de son action le bénéficiaire
- travailler de manière collective avec l'ensemble des acteurs de l'association selon une gouvernance horizontale et transversale
- mettre en oeuvre ses compétences selon sa motivation et ses disponibilités
- partager ses actions / projets / idées / contacts et les communiquer, idéalement par mail pour permettre une traçabilité
- se tenir informé de la globalité des actions de l'association
- avertir dans un délai raisonnable en cas d'arrêt de son engagement